



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 5 juin 2008 – N° 254/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

Service producteur : Insee, Direction des études et synthèses économiques

Opportunité : avis favorable émis le 16 octobre 2007 par l'inter formation Statistiques d'entreprises
Réunion du Comité du label du 2 juin 2008 (formation Entreprises)

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, les livraisons, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile. Elle est réalisée tous les deux mois auprès de 3 000 grossistes. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

Les résultats sont publiés dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Ils paraissent également dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur Internet de l'Insee depuis la Banque de données macro-économiques (BDM).

Le Comité demande au service d'étudier la faisabilité d'un élargissement aux Dom.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide de 2009 à 2013

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon